



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 18 JANVIER 2024**  
**COMPTE-RENDU**

---

Le 18 janvier 2024, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 20h30 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole SÉGALEN-HAMON, Maire, suivant convocation du 11 janvier 2024.

**Date d'affichage de la convocation** : 11 janvier 2024

**Date d'affichage du compte-rendu** : 24 janvier 2024

**Nombre de Conseillers en exercice** : 23

**Nombre de Conseillers présents et représentés** : 23

**Présents** : Nicole SÉGALEN-HAMON, Alban LE ROUX, Marion PICART, Jean-Baptiste PATAULT, Caroline DANIEL, Alain DUIGOU, Corinne GRINCOURT, Philippe AUZOU, Christophe REBUFFAUD Laurence GUÉVEL, Vanessa LENOIR, Yann CASTELOOT, Yannick BIHAN, Yann HAMON, Nolwenn HERVET, Marion QUÉRÉ, François de GOESBRIAND, Jean-Yves BRIANT, Jacques AUTRET, Léonie SIBIRIL, Céline PAUCHET.

**Avait donné procuration** : Catherine MÉVEL-BOUCHERY à Alban LE ROUX, Yannick LABREUCHE à Corinne GRINCOURT.

**Secrétaire de séance** : Yannick BIHAN

**Assistait également** : Annie SALIOU

---

Avant l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, Madame la Maire souhaite à tous une bonne année et une bonne santé.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**1. Orientations budgétaires**

Monsieur Alain DUIGOU invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du rapport d'orientations budgétaires 2024 présenté en commission des Finances le 11 janvier 2024 et à en débattre.

Suite à l'intervention de Monsieur François de GOESBRIAND, il sera indiqué dans le dernier paragraphe à la rubrique diagnostic la somme de 129 000 € correspondant au montant qui sera reversé par le SIVOM à la commune suite à sa dissolution.

Madame la Maire remercie les élus et techniciens qui ont travaillé à l'élaboration, de ce document.

**2. Approbation du projet d'aménagement de l'office de tourisme de la Maison du Tourisme Baie de Morlaix Monts d'Arrée dans l'Espace André Jacq**

Monsieur Jean Baptiste PATAULT expose :

Par une délibération du Conseil Municipal du 4 mai 2023, le conseil municipal a :

- Approuvé le projet d'aménagement d'un office de tourisme dans le Forum pour un montant de 329 775 €
- Autorisé la signature d'une convention entre la commune et Morlaix communauté fixant les conditions de réalisation du projet par la commune de Carantec
- Dit que les crédits étaient ouverts au BP 2023
- Approuvé le plan de financement
- Autorisé Madame la Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés.

Le projet prenait en compte les surfaces définies dans le cadre de la programmation à savoir 98.5 m<sup>2</sup> répartis ainsi qu'il suit :

|                             |                    |
|-----------------------------|--------------------|
| Espace office               | 70 m <sup>2</sup>  |
| Back Office                 | 18 m <sup>2</sup>  |
| Rangement                   | 5 m <sup>2</sup>   |
| Tisanerie                   | 4.5 m <sup>2</sup> |
| Local technique ventilation | 1 m <sup>2</sup>   |

Le cout et le plan de financement étaient établis ainsi qu'il suit :

| DÉPENSES HT               | HT               | TTC              |
|---------------------------|------------------|------------------|
| Travaux                   | 227 000 €        | 272 400 €        |
| Aménagements intérieurs   | 58 000 €         | 69 600 €         |
| <b>Sous-total</b>         | <b>285 000 €</b> | <b>342 000 €</b> |
| Honoraires architecte     | 37 575 €         | 45 090 €         |
| Contrôle technique et SPS | 7 200 €          | 8 640 €          |
| <b>Sous-total</b>         | <b>44 775 €</b>  | <b>53 730 €</b>  |
| <b>TOTAL ...</b>          | <b>329 775 €</b> | <b>395 730 €</b> |

| RECETTES                         |                  |                  |
|----------------------------------|------------------|------------------|
| Participation Morlaix communauté | 285 000 €        | 285 000 €        |
| Financement Carantec             | 44 775 €         | 44 775 €         |
| FCTVA                            |                  | 65 955 €         |
| <b>TOTAL ...</b>                 | <b>329 775 €</b> | <b>395 730 €</b> |

Par une délibération du 13 novembre 2023, Morlaix communauté a donné son accord pour :

- Approuver la délégation de Maitrise d'ouvrage à la commune de Carantec
- Prendre en charge les coûts d'aménagement intérieur, d'agencement et de signalétique, ainsi que les frais divers pour un montant prévisionnel de 290 320 €HT dont la partie agencement
- Abroger les délibérations de 2019 et 2021
- Autoriser le président à signer les conventions et éventuels avenants à intervenir.

Afin d'établir le projet définitif des comités techniques et de pilotage auxquels ont participé les représentants de la Maison du Tourisme, ont été réunis.

Les travaux programmés se décomposent ainsi qu'il suit :

| Désignation                             | Estimation (€) HT |
|---|-------------------|
| Gros œuvre                              | 76 000 €          |
| Charpente bois                          | 15 000 €          |
| Couverture                              | 6 000 €           |
| Menuiseries extérieures                 | 12 000 €          |
| Menuiseries intérieures                 | 10 000 €          |
| Cloisons – Plafonds                     | 21 000 €          |
| Faux-Plafonds                           | 10 500 €          |
| Revêtements de sols                     | 21 000 €          |
| Peintures                               | 7 000 €           |
| Electricité – Courants forts et faibles | 54 000 €          |
| Plomberie – Chauffage                   | 15 000 €          |
| Agencement                              | 65 000 €          |
| <b>Montant Total ...</b>                | <b>314 700 €</b>  |

Suite au dernier comité de pilotage du 28 novembre 2023, vu l'avis favorable de la commission Aménagement et Littoral et de la commission des Finances du 11 janvier 2024, le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver le projet définitif dont le coût est arrêté à 360 400 € HT
- Approuver le nouveau plan de financement établi ainsi qu'il suit :

| DÉPENSES HT               | HT               | TTC              |
|---------------------------|------------------|------------------|
| Travaux                   | 249 700 €        | 299 640          |
| Aménagements intérieurs   | 65 000 €         | 78 000           |
| <b>Sous total</b>         | <b>314 700 €</b> | <b>377 640 €</b> |
| Honoraires architecte     | 38 000 €         | 45 600           |
| Contrôle technique et SPS | 7 700 €          | 9 240            |
| <b>Sous total</b>         | <b>45 700 €</b>  | <b>54 840 €</b>  |
| <b>TOTAL ....</b>         | <b>360 400 €</b> | <b>432 480 €</b> |

| RECETTES                         |                  |                  |
|----------------------------------|------------------|------------------|
| Participation Morlaix communauté | 290 320 €        | 290 320 €        |
| Financement Carantec             | 70 080 €         | 70 080 €         |
| FCTVA                            |                  | 72 080 €         |
| <b>TOTAL ....</b>                | <b>360 400 €</b> | <b>432 480 €</b> |

- Approuver le calendrier de réalisation du chantier établi ainsi qu'il suit :
  - o Démarrage du chantier en septembre 2024
  - o Livraison mai 2025
- Autoriser Madame la Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés.

Monsieur François de GOESBRIAND s'étonne en tant que citoyen et contribuable que pour l'office de Tourisme on arrive à un montant de 4 391 € le m<sup>2</sup>. Il demande qui peut se permettre cela dans un bâtiment qui existe déjà.

Madame la Maire répond que c'est un choix de Morlaix Communauté. Chacun peut approuver, de la place où il est, la qualité de ce projet. Elle fait remarquer que Morlaix Communauté fait beaucoup d'efforts financiers en supprimant par exemple le coût des transports. Il y a également le Pass commerce. Le livret des aides accordées par Morlaix Communauté peut être mis à disposition. Aucune commune ne pourrait réaliser certains travaux sans Morlaix Communauté.

Monsieur François de GOESBRIAND répond que ce n'est pas la réalisation qu'il remet en question mais le prix au m<sup>2</sup> qui est élevé.

Madame la Maire répond qu'une chose est intéressante pour la commune, c'est que lorsque l'office de tourisme sera fait, une chape sera construite et permettra d'assurer l'installation d'une salle de musique à l'étage.

Monsieur François de GOESBRIAND rappelle qu'il ne conteste pas la réalisation mais le prix au m<sup>2</sup>.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement et Littoral et de la commission des Finances du 11 janvier 2024, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 abstentions, la Conseil Municipal :

- Approuve le projet définitif
- Approuve le nouveau plan de financement
- Approuve le calendrier de réalisation du chantier établi ainsi qu'il suit :
  - o Démarrage du chantier en septembre 2024
  - o Livraison mai 2025
- Autorise Madame la Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés.

### **3. Approbation du projet de transfert du Musée maritime dans l'Espace André Jacq**

Monsieur Jean Baptiste PATAULT expose :

Par une délibération du 28 septembre 2023, le Conseil Municipal a décidé d'implanter le Musée Maritime dans l'enceinte du Forum sur une surface d'environ 120 m<sup>2</sup>, correspondant aux anciens espaces affectés au musée maritime pour le réseau des évasions et à l'ADMR, et de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet d'architectes Saba.

Le nouveau projet dont le plan figure en annexe a été validé en comité de pilotage le 07 novembre 2023.

Les travaux HT programmés se décomposent ainsi qu'il suit :

|   |                     |
|---|---------------------|
| Installation de chantier - Etudes - divers  | 10 000,00 €         |
| Etanchéité - suppression lanterneau - reprise de l'étanchéité                           | 18 000,00 €         |
| Châssis vers rue salle 70m2 + châssis cintré  | 12 000,00 €         |
| Second œuvre - doublage et isolation des murs + menuiseries intérieure bois             | 52 000,00 €         |
| Finitions - peintures, faux plafond démontable, revêtements de sol                      | 18 000,00 €         |
| Lots techniques ventilation, chauffage électrique, courants faibles et forts, éclairage | 35 000,00 €         |
| <b>TOTAL ...</b>  | <b>145 000,00 €</b> |

Le coût et le plan de financement sont établis ainsi qu'il suit :

| <b>COÛT PLAN DE FINANCEMENT MUSEE MARITIME</b> |                  |                  |
|--|------------------|------------------|
| <b>DÉPENSES</b>                                | <b>Coût HT</b>   | <b>TTC</b>       |
| Travaux  | 145 000 €        | 174 000 €        |
| Honoraires                                     | 20 000 €         | 24 000 €         |
| Agencement                                     | 60 000 €         | 72 000 €         |
| Supports parcours de visite                    | 20 000 €         | 24 000 €         |
| Communication                                  | 5 000 €          | 6 000 €          |
| Signalétique                                   | 5 000 €          | 6 000 €          |
| Divers SPS contrôle technique...               | 10 000 €         | 12 000 €         |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>265 000 €</b> | <b>318 000 €</b> |

| <b>SUBVENTIONS DOTATIONS</b>                           | <b>HT</b>        | <b>TTC</b>       |
|--|------------------|------------------|
| Département 10%  | 26 500 €         | 26 500 €         |
| Région Pays de Morlaix (contrat de partenariat)<br>20% | 53 000 €         | 53 000 €         |
| Europe FEAMPa 20%                                      | 53 000 €         | 53 000 €         |
| <b>TOTAL SUBVENTIONS</b>                               | <b>132 500 €</b> | <b>132 500 €</b> |
| <b>COÛT COMMUNE</b>                                    | <b>132 500 €</b> | <b>132 500 €</b> |
| <b>FCTVA</b>   |                  | <b>53 000 €</b>  |
| <b>TOTAL ...</b>                                       | <b>265 000 €</b> | <b>318 000 €</b> |

Le calendrier prévoit un démarrage des travaux en septembre 2024 et une fin de chantier en janvier 2025.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagements et Littoral et de la commission des Finances du 11 janvier 2024, le conseil municipal est invité à :

- Valider le projet
- Donner son accord sur le plan de financement
- Autoriser Madame la Maire à solliciter des subventions
- Dire que les crédits seront ouverts au BP 2024
- Autoriser le lancement de la consultation des entreprises.

Monsieur François de GOESBRIAND fait remarquer que le coût au m<sup>2</sup> est de 3 500 € ce qui paraît démesuré.

Madame la Maire répond que le budget est moindre que dans le projet précédent.

Madame Marion PICART souligne que c'est sur le fonctionnement que des économies sont attendues car il n'y aura pas de recrutement.

Monsieur François de GOESBRIAND lui fait remarquer qu'elle avait pourtant défendu ce poste.

Madame Marion PICART répond que sur ce nouveau projet, on passera uniquement par le recrutement de saisonniers l'été comme avant.

Monsieur Yann CASTELOOT fait remarquer qu'on ne peut aujourd'hui tenir compte de la baisse attendue sur le prix des matériaux, le coût d'une construction neuve est autour de 3 000 € le m<sup>2</sup> et dans les bâtiments publics c'est encore plus cher.

Madame Marion QUÉRÉ fait remarquer qu'avant le COVID le coût de construction de sa maison s'est élevé à 2500 €/m<sup>2</sup>.

Madame la Maire dit que le nouveau projet est à échelle plus réduite qu'avant mais que l'association du musée maritime est très satisfaite.

Monsieur François de GOESBRIAND fait observer qu'il ne parle pas du projet mais de finances et de prix au m<sup>2</sup> sans avoir jusque-là, pour autant, abordé les dépenses déjà réalisées à savoir 497 000 €.

Monsieur Philippe AUZOU fait remarquer que la surface est de 120 m<sup>2</sup> plus l'espace du Requin.

Monsieur François de GOESBRIAND dit que cette surface n'est pas nouvelle, qu'elle existait déjà.

A la demande de Monsieur Jean-Yves BRIANT, Monsieur Alban LE ROUX présente le plan du projet déjà présenté à la commission du 11 janvier.

Monsieur Alban LE ROUX informe qu'une autre délibération sera soumise au Conseil Municipal concernant les dispositifs multimédias.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement et Littoral et de la commission des Finances du 11 janvier 2024, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 abstentions, le conseil municipal :

- Valide le projet
- Donne son accord sur le plan de financement
- Autorise Madame la Maire à solliciter des subventions
- Dit que les crédits seront ouverts au BP 2024
- Autorise le lancement de la consultation des entreprises

#### **4. Approbation du projet d'isolation thermique et acoustique de l'espace André Jacq**

Les travaux d'isolation thermique et acoustique d'un montant de 240 000 € se décomposent ainsi qu'il suit :

| Désignation travaux  | Montant € HT     |
|--|------------------|
| Dépose des isolant et doublages sous rampants des salles existantes<br>Renforcement de charpente sur toute la zone et chevêtre pour velux<br>Châssis de toiture + désenfumage<br>Isolation thermique sous rampants et doublage placo | 206 000 €        |
| Plus-value pour traitement acoustique du complexe isolation  | 34 000 €         |
| <b>TOTAL ...</b>   | <b>240 000 €</b> |

Vu l'avis favorable de la commission Aménagements et Littoral et de la commission des Finances du 11 janvier 2024, le Conseil municipal est invité à donner son accord :

- Pour engager en 2024 les travaux d'isolation thermique et phonique de l'espace André JACQ
- Pour autoriser la maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec Saba architecte pour un montant de 32 900 €HT
- Sur le coût et le plan de financement ci-dessous.

Le plan de financement est établi ainsi qu'il suit :

| <b>COÛT PLAN DE FINANCEMENT ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE ESPACE ANDRE JACQ</b> |                  |                  |
|---|------------------|------------------|
| <b>DÉPENSES</b>   | <b>Coût HT</b>   | <b>TTC</b>       |
| Travaux   | 240 000 €        | 288 000 €        |
| Honoraires  | 32 900 €         | 39 480 €         |
| Divers SPS contrôle technique...  | 10 000 €         | 12 000 €         |
| <b>TOTAL ...</b>  | <b>282 900 €</b> | <b>339 480 €</b> |

| <b>SUBVENTIONS DOTATIONS</b> | <b>Sollicité</b> | <b>Sollicité</b> |
|------------------------------|------------------|------------------|
| ETAT                         | 150 000 €        |                  |
| <b>TOTAL SUBVENTIONS ...</b> | <b>150 000 €</b> | <b>150 000 €</b> |
| <b>COÛT COMMUNE ...</b>      | <b>132 900 €</b> | <b>132 900 €</b> |
| <b>FCTVA ...</b>             |                  | <b>56 580 €</b>  |
| <b>TOTAL ...</b>             | <b>282 900 €</b> | <b>339 480 €</b> |

- Valider le calendrier de réalisation avec un démarrage des travaux en janvier 2025 et une fin de chantier en septembre 2025
- Autoriser Madame la Maire à solliciter des subventions
- Autoriser Madame la Maire à lancer la consultation des entreprises.

A la question de Monsieur Jacques AUTRET concernant la surface isolée, Monsieur Jean Baptiste PATAULT répond que c'est bien l'ensemble du bâtiment qui est concerné, y compris l'étage au-dessus des salles Île aux dames et Île verte.

A la question de Monsieur François de GOESBRIAND qui s'interroge sur l'option de traiter l'acoustique sur tout le bâtiment, Madame la Maire répond que c'est bien l'isolation et l'acoustique qui seront traitées sur tout le bâtiment.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement et Littoral et de la commission des Finances du 11 janvier 2024, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour :

- Engager en 2024 les travaux d'isolation thermique et phonique de l'espace André JACQ
- Autoriser Madame la Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec Saba architecte pour un montant de 32 900 €HT
- Valider le coût et le plan de financement ci-dessus
- Valider le calendrier de réalisation avec un démarrage des travaux en janvier 2025 et une fin de chantier en septembre 2025
- Autoriser Madame la Maire à solliciter des subventions
- Autoriser Madame la Maire à lancer la consultation des entreprises.

## **5. Espace André Jacq : Etude de faisabilité**

Monsieur Jean Baptiste PATAULT expose :

Vu l'avis favorable de la commission Aménagements et Littoral et de la commission des Finances du 11 janvier 2024, le Conseil municipal est invité à donner son accord pour confier au cabinet d'architecte SABA la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement de l'étage de l'espace André JACQ, dont la réalisation d'une école de musique et pour l'aménagement du rez-de-chaussée restant disponible en salle polyvalente en vue d'une programmation en 2025.

A la question de Monsieur François de GOESBRIAND, qui demande quel est le montant demandé par le cabinet Saba pour cette mission, Monsieur Alain DUGOU répond que ce sera de l'ordre de 20 000 €.

Madame la Maire ajoute que le cabinet Saba a été beaucoup sollicité car il y a eu beaucoup de changements et qu'il est nécessaire de faire appel à des spécialistes et que cela a un coût.

Monsieur François de GOESBRIAND fait remarquer que le montant global sera de 200 000 €.

Monsieur Jean Baptiste PATAULT fait remarquer qu'il est fait appel au cabinet Saba car il connaît bien le bâtiment.

Monsieur François de GOESBRIAND demande à combien en est le budget global du Forum-BIT-Musée.

Monsieur Alain DUGOU répond que le projet global est estimé à 1 000 000 €.

Monsieur François de GOESBRIAND souhaite avoir le cout total dépensé et les prévisions.

Madame la Maire répond qu'il sera mis en parallèle ce que ça aurait dû coûter sur le projet précédent.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement et Littoral et de la commission des Finances du 11 janvier 2024, Après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 abstentions, le Conseil municipal donne son accord pour confier au cabinet d'architecte SABA la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'une école de musique et pour l'aménagement du rez-de-chaussée restant disponible en salle polyvalente en vue d'une programmation en 2025.

## **6. Signature du PEdT**

Madame Marion PICART dit que le renouvellement du PEdT a permis de travailler avec plusieurs partenaires et que cela nous engage pour les années à venir puis expose :

La municipalité a souhaité faire de sa politique enfance - jeunesse une priorité. La prise en compte des problématiques individuelles et la mise en place de réponses adaptées à chaque âge, l'adoption récente d'une tarification sociale des repas ou encore le réaménagement - verdissement des cours d'école en témoignent. La qualité des temps d'activités périscolaires et extrascolaires est réaffirmée avec toujours plus d'exigence.

Notre ambition englobe l'enfant et l'adolescent dans toute sa plénitude et replace notre action municipale dans une nécessaire continuité pédagogique pour la réussite de tous. C'est le sens du Projet éducatif de territoire (PEdT) 2024 – 2027 que nous finalisons, en lien avec la communauté éducative (écoles et collège, représentants des parents d'élèves, personnels des services enfance et jeunesse, élus ...).

Le nouveau PEdT, assorti pour la première fois d'un Plan Mercredi et piloté par la mairie, sera signé en début d'année 2024 avec les services de l'Etat concernés et la caisse d'allocations familiales. Il concerne désormais l'enfant et l'adolescent de 3 à 18 ans, repose sur 5 axes pédagogiques et 20 objectifs opérationnels définis collectivement, à l'issue de plusieurs séances de travail entre la mairie et ses partenaires. Il intègre enfin des éléments collectés directement auprès des familles, à l'occasion de la diffusion d'une enquête en 2022.

Le PEdT constitue un socle évolutif vers une amélioration de la qualité du temps périscolaire. D'une durée de 3 ans, il fera l'objet d'une évaluation régulière pour d'éventuelles inflexions.

Vu l'avis favorable de la commission Enfance- Jeunesse du 12 décembre 2023, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour autoriser Madame la Maire à signer le PEdT, la convention PEdT et la convention plan mercredi joints au projet de la présente délibération.

## **7. Avenant au marché de rénovation de la salle du Kelenn**

Sur proposition de Monsieur Jean Baptiste PATAULT, vu l'avis favorable de la commission Aménagements et Littoral et de la commission des Finances du 11 janvier 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 abstentions, donne son accord pour autoriser Madame la Maire à :

- Signer l'avenant au marché de travaux de la rénovation de la salle du Kelenn avec l'entreprise COBA pour un montant total de 10 660,06 € HT soit 12 792,07 € TTC :
  - + 9 606,10 € HT correspondant à :
    - Ajout carottages, tranchées et chape
  - + 1 053.96 € HT correspondant à :
    - Suppression de cloisons agglos, modification des portes cochères et divers travaux
- Dire que les crédits seront ouverts au BP 2024.

## **8. Cession château de Keromnes**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour autoriser Madame la Maire à signer l'acte notarié relatif à la cession du château de Keromnes en qualité de représentante de la commune, titulaire du bail emphytéotique car des servitudes existent sur certaines parcelles :

- Servitude de passage au profit de la propriété vendue grevant la parcelle cadastrée section **B** numéro **351**

- Servitude de passage de canalisation au profit de la propriété vendue grevant les parcelles cadastrées section **B** numéros **366,367 et 370**
- Servitude d'écoulement des eaux grevant la propriété vendue au profit des parcelles cadastrées section **B** numéros **351, 373, 375, 379, 378, 381 et 1284**.

#### **9. Avenant à la convention passée entre la commune et le collège concernant la restauration scolaire**

Sur proposition de Monsieur Alain DUIGOU, vu l'avis favorable des Finances du 11 janvier 2024, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour signer un avenant à la convention du 10 juin 2021 indiquant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- La facturation est établie mensuellement,
- Le prix du repas facturé par le collège à la commune passe de 4,50 € à 4,75 €.

#### **10. Autorisation à donner à la SAC L<sup>4</sup>h pour intervenir sur le territoire**

Madame Nolwenn HERVET expose :

Le Conseil municipal est informé de la demande formulée par la société de coordination L<sup>4</sup>h afin d'être autorisée à intervenir sur le territoire par le biais de l'Ofs du Grand OuesT.

En effet, les coopérateurs de L<sup>4</sup>h ont créé l'OFS du Grand OuesT, Organisme de Foncier Solidaire récemment agréé sur les trois régions Bretagne, Pays de la Loire et Centre Val de Loire.

L'OFS est une structure novatrice et porteuse d'une vision pérenne de l'urbanisme et de l'habitat, s'inscrivant dans une démarche de développement durable et de solidarité. Son principal objectif est de faciliter l'accès au logement en dissociant la propriété du foncier de celle du bâti. Cette approche permet de contenir durablement le coût du logement et de garantir la mixité sociale au sein des territoires, notamment par l'utilisation du Bail Réel Solidaire.

Les coopérateurs de L<sup>4</sup>h veulent également souscrire directement au capital de l'OFS du Grand OuesT afin d'afficher fortement vis-à-vis des partenaires, leur union et leur dynamique commune.

Pour ce faire, conformément à l'article L423-1-2 du CCH (Code de la Construction et de l'Habitation), la société L<sup>4</sup>h a besoin d'un agrément spécial d'extension de son activité, subordonné à l'accord de la collectivité territoriale concernée.

Carantec étant l'une de ces collectivités, le Conseil Municipal est invité à :

- Emettre un avis favorable à l'agrément spécial sollicité par L<sup>4</sup>h auprès du Ministère du Logement conformément à l'article L423-1-2 du CCH.

Après avoir entendu les explications de Madame Nolwenn HERVET, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable à l'agrément spécial sollicité par L<sup>4</sup>h auprès du Ministère du Logement conformément à l'article L423-1-2 du CCH.

**Questions diverses :**

Madame Nicole SÉGALEN-HAMON passe la parole à Monsieur Yann HAMON qui informe le conseil municipal que Carantec fait partie des 5 000 communes ayant obtenu le label « Terre de Jeux 2024 ».

A la demande de Monsieur Jean-Yves BRIANT qui souhaite savoir s'il y a des nouvelles d'un éventuel jumelage, Madame Vanessa LENOIR répond que des contacts sont en cours, mais à ce stade il est assez difficile d'obtenir une suite favorable. Il est prévu de relancer les contacts à l'occasion de la nouvelle année.

Madame Marion PICART rappelle que le service Jeunesse et Carantec Culture travaillent avec une ville espagnole actuellement en vue d'organiser des échanges dans mois à venir.